

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-88**

« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé de façon à modifier à ajouter dans la zone C-304, la catégorie d'usage C8B (les entrepreneurs de la construction ou du bâtiment sans activité de vente de biens ou produits) »

- Avis de motion : 11 juin 2024
- Adoption du premier projet de règlement : 11 juin 2024
- Assemblée publique de consultation : 2 juillet 2024
- Adoption du second projet de règlement : 9 juillet 2024
- Adoption du règlement : 13 août 2024
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 30 septembre 2024

Ce règlement est entré en vigueur le 30 septembre 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 3 octobre 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques